Echo d'Iran



Bulletin d'informations sur le mouvement ouvrier en Iran *Juillet 2007 N° 4*

Enlèvement de M.Ossanloo



Selon les informations parvenues d'Iran, M. Mansour Ossanloo a été enlevé le 10 juillet à19 heures à Téhéran lors de son retour du travail, par les agents non-indentifiés du régime.

Mansour Ossanloo, président du Syndicat du "Transport urbain de Téhéran et de la banlieue", (Sandikaye Kargarane Sherkate Vahed) affilié à l'ITF, était suivi toute la journée par une voiture sans plaque d'immatriculation. Sur son retour chez lui, en descendant d'un bus, a été assailli par les kidnappeurs, qui ont menacé et insulté les passagers pour qu'ils n'interviennent pas. Ils l'ont alors forcé dans un véhicule et sont parti en grand vitesse.

Selon les témoins, il a été battu sévèrement, et ses attaquants continuaient le battre même dans la voiture. Etant donné l'histoire passée du traitement de M. Ossanloo par les forces de sécurité, il y a des fortes raisons de croire que les autorités iraniennes étaient responsables de cet enlèvement.

Le commissariat de police du quartier vers lequel sa famille s'était tournée, a refusé de confirmer ou infirmer l'implication de la police dans cette affaire. M. Ossanloo, qui a été agressé et arrêté à plusieurs reprises pour ses activités syndicales, a participé à la réunion annuelle des transports routiers de l'ITF à Londres il y a deux semaines.

Certains craignaient qu'il soit arrêté après son retour en Iran, et c'est exactement ce que lui est arrivé hier, mais d'une façon « non officielle ».

Pendant la réunion à Londres, M. Ossanloo a expliqué comment les membres du Syndicat étaient maltraités par leur employeur et le gouvernement iranien. Il a indiqué que des membres du syndicat avaient été arrêtés plus de 10 fois.

(Lire la suite page 2.)

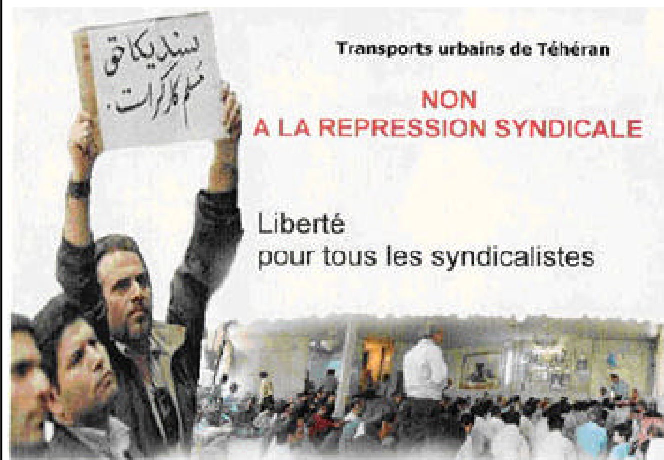
Une action de protestation devant OIT à Genève

La République Islamique d'Iran accélère sa politique répressive à l'encontre des travailleurs et syndicalistes, tout en expulsant des centaines de milliers des travailleurs afghans. Actuellement, plusieurs syndicalistes sont menacés par les lourdes peines de prison.

Le 8 juin, à l'occasion de la **96e session de la Conférence internationale du Travail**, organisée par l'Organisation Internationale du Travail à Genève, où les représentants du régime iranien y ont assisté, dix comités du soutien aux travailleurs iraniens venus de toute Europe, y compris notre comité, se sont rassemblés devant l'OIT à Genève pour protester contre la politique menée par le régime iranien.

Un comité de délégation a été reçu par Madame Katerina Tsotroudi, juriste du service de la liberté syndicale au bureau international du travail. Parmi les différents thèmes abordés nous avons exposé la situation catastrophique des travailleurs et en particulier les activistes et les syndicalistes et avons attiré l'attention sur le sort des syndicalistes emprisonnés.

Nous avons sollicité l'assistance de l'OIT concernant M. Salehi, Syndicaliste de la ville de Saghez qui se trouve en prison. Il souffre des graves problèmes de santé. *(Lire la suite page 3.)*



Publié par ***: Solidarité avec les Travailleurs en Iran***

Adresse : ***S.T.I, 42, Rue Monge, 75005 Paris*** **E-mail:** ***sstiran@yahoo.fr***

(suite de la page 1) **Enlèvement de M.Ossanloo**

Des membres de leurs familles, y compris des jeunes enfants, avaient été roués de coups, arrêtés et maltraités de façon inhumaine. Faisant allusion à l'assassinat du leader du syndicat des dockers guatémaltèque, il a déclaré :

« *Nous continuons ce combat pour des gens comme Pedro Zamora. Nous nous battons au nom des travailleurs des pays comme la Colombie et l'Irak, qui vivent dans des conditions difficiles… Notre slogan cette année était : « Nous avons droit à un syndicalisme indépendant».*

Nous estimons qu'il faut réagir immédiatement, fortement et d'une manière urgente aux nouvelles de l'enlèvement de M. Ossanloo et condamner cet acte lâche, protester contre cette violation flagrante des droits d'humain et de syndicalisme et exiger la libération immédiat et sans conditions de Mansour Ossanloo.

Expulsion d'un million réfugiés Afghans

Le gouvernement Iranien à décider d'expulser, d'ici à la fin de l'année, plus d'un million de travailleurs réfugies afghans.

Cette rafle vise à favoriser l'emploi pour « les Iraniens ». Plus de 3 millions d'afghan résident en Iran et vivront en additionnant les emplois de balayeur, de gardien d'immeuble ou de main-d'œuvre sur les chantiers. Ce chiffre régulièrement grossi par l'intensification des opérations militaires dans leurs pays origines.

***Non à* l'expulsion des travailleurs afghans !**

Soutien de SUD

Union syndicale
Solidaires

Le 13 juillet 2007

Monsieur l'Ambassadeur
Ambassade de la République islamique d'Iran
4 avenue d'léna
75016 PARIS

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous sommes très inquiets sur la situation de Monsieur Mansour OSSANLOO, président du syndicat du Transport urbain de Téhéran et de al banlieue (Sandikaye Kargarane Sherkate Vahed) affilié à l'organisation syndicale internationale ITF. Selon des informations parvenues d'Iran, Monsieur Mansour OSSANLOO aurait été enlevé et battu le 10 juillet dernier en rentrant de son travail par des personnes non identifiées, alors qu'il avait été suivi toute la journée. Les éléments qui nous ont été communiqués nous font craindre que cet acte ait été commis par des agents des services de la police iranienne.

Monsieur OSSANLOO a déjà été victime par le passé de répression à plusieurs reprises pour ses activités syndicales.

Nous protestons fermement contre cet acte qui constitue une violation flagrante des droits humains et une atteinte au principe de liberté syndicale.
Nous demandons que Monsieur OSSANLOO soit immédiatement libéré.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de notre parfaite considération.

Annick Coupé
Déléguée

(suite de la page 1) **Une action de protestation…**

L'authenticité du délégué iranien envoyé par le régime à la conférence de l'OIT a été aussi discutée. Nous avons également souligné la violation systématique des conventions internationales de la part du régime iranien et non respect ses engagements en ce qui concerne les travailleurs en Iran.



Les manifestants devant l'IOT à Genève

Déclaration de la Campagne du soutien au mouvement ouvrier iranien

En Iran, lors la Révolution de 1979, l'énergique force unie des travailleurs iraniens a joué un rôle majeur pendant les évènements qui ont abouti au renversement du régime despotique du Chah. Suite à la chute du régime monarchique, les travailleurs espéraient obtenir une vie digne sans aucune sorte de discrimination et d'inégalité sociale, économique et politique.

Or, 27 ans après la révolution non seulement aucune amélioration dans la situation générale des travailleurs n'a eu lieu, au contraire, ils soufrent d'une situation sociale et économique beaucoup plus précaire qu'avant. La sécurité d'emploi n'a pas de sens. La précarité et le chômage, la pauvreté et la misère sociale croissantes, la cessation de paiement des salaires, l'esclavage des enfants travailleurs, la répression, l'arrestation et l'emprisonnement systématique des ouvriers qui luttent pour les droits les plus élémentaires reconnus par les institutions internationales, la discrimination et oppression des femmes, etc., perdurent encore.

Par conséquent, avec la forte conviction que dans le cadre du régime actuel, les travailleurs et les masses laborieuses n'obtiendront jamais leurs ? droits humains, et que la seule issue consiste à enterrer ce Régime au cimetière de l'histoire, NOUS, signataires de cette déclaration, en soutenant les revendications justes des travailleurs iraniens, EXIGEONS :

1 - La libération sans conditions de Mahmoud Salehi et tous les travailleurs détenus notamment Mrs Sheys Amani et Seddigh Karimi ainsi que l'annulation de tous les verdicts contre Mansour Ossanloo et tous les travailleurs activistes!

2 - Envoi d'une délégation internationale, afin de défendre les droits des travailleurs et établir la vérité sur la situation des travailleurs en Iran!

3 - Expulsion des représentants de la République islamique d'Iran de l'Organisation Internationale du Travail et d'autres institutions internationales et leur remplacement par les représentants authentiques et élus par les travailleurs eux même pour qu'ils puissent enfin exprimer les revendications des travailleurs iraniens!

4 - Reconnaissance des droits des travailleurs immigrés en Iran et l'arrêt d'expulsion des travailleurs afghans résidents en Iran!

5 - Reconnaissance par le gouvernement iranien tous les droits internationalement établis des travailleurs y compris la liberté syndicale et associative, le droit de grève, le droit à la célébration indépendante et libre du 1e mai, journée internationale des travailleurs!

6 - Suppression de toute forme de discrimination contre les femmes sur les lieux de travail et au sein de la société iranienne!

7 - Mise en application de tous les protocoles et l internationaux relatifs à l'interdiction du travail d enfants et condamnation de la République islamiq d'Iran pour ses manquements au respect protocoles internationaux.

Genève, Le 8 juin 2007

Comité de la Solidarité avec les Travailleurs Iraniens , Australie
Comité de Soutien des Travailleurs Iraniens – Toronto, Canada
Solidarité avec les Travailleurs Iraniens – Norvège
Groupe des Travailleurs Pionniers en Exil – Suisse
Solidarité Socialiste avec les Travailleurs Iraniens – France
Solidarité avec les Travailleurs Iraniens – Cologne
Solidarité avec des Travailleurs en Iran – Francfort
Solidarité avec des Travailleurs en Iran – Hanovre
Solidarité avec les Travailleurs Iraniens – Hambourg
Alliance Internationale pour Soutenir les Travailleurs en Iran

La lettre adressée a Madame Karen Curtis , notre interlocuteur a l'OIT

Madame Karen Curtis
Directrice adjointe du Département des normes
Service de la liberté syndicale
OIT : Genève, Suisse

Le 11 juin 2007

Madame,

Nous vous remercions de nous avoir reçu le 8 juin 2007 dans vos locaux à Genève afin d'entendre nos observation concernant l'attitude de l'OIT à l'égard de la politique anti-ouvrière de la République islamique d'Iran et la violation systématique des droits des travailleurs en Iran.

Nous avons précisé lors de notre rencontre les points suivants :

1. Les participants au nom de représentants des travailleurs iraniens dans les conférences et autres instances de l'OIT ne sont pas les vrais représentants des travailleurs. ils sont désignés par le gouvernement iranien.

2. Le fait qu'en Iran le droit d'association et notamment celui des travailleurs de former leurs organisations indépendantes est bafoué par le gouvernement ; la liberté d'expression et de manifestation, notamment la libre célébration du 1e mai est réprimée, les organisateurs et participants aux manifestations et aux assemblées, notamment celles des ouvriers, sont violemment attaqués par les agents de sécurité, mis en état d'arrestation, emprisonnés et condamnés. Nous avons évoqué les cas suivants :
   - M. Mahmoud Salehi qui a été condamné à un an de prison pour avoir essayer d'organiser une manifestation (qui n'a pas eu lieu) au 1e mai 2004 à Saqez. Aussi avons-nous vous informée de son état de santé très préoccupant : M. Salehi souffre de la maladie néphrétique, il n'a qu'un seul rein qui fonctionne à peu près à 20%,
   - M. Mansour Ossanlou, Président du Syndicat de la Régie des Bus Urbains de Téhéran et sa Banlieue a été condamné à cinq ans de prison en raison de ses activités syndicales,
   - MM. Seddigh Karimi et Sheys Amani ont été arrêtés pour avoir participé à la manifestation du 1e mai 2007 à Sanandaj. Ils sont été objets des actes très violents de la part des agents gouvernementaux. Selon nos dernières informations Sheys Amani et Seddigh Karimi ont été relâches de prison, le 9 et le 10 juin courant, contre une caution de 50 millions tomans. Ils doivent attendre leurs procès, comme 17 autres travailleurs de la Régie des Bus Urbains de Téhéran et sa Banlieue.
   - **Nous avons proposé qu'une équipe médicale soit envoyée en Iran afin d'observer de près l'état de santé de M. Mahmoud Salehi et d'envisager les mesures nécessaires afin d'écarter le danger réel qui pèse sur la santé et la vie de M. Salehi en raison de sa détention. Vous avez apprécié cette suggestion. Nous pensons qu'elle ne sera réellement efficace que sous deux conditions : a) la rapidité d'envoie de cette équipe médicale, b) le soutien formel et ferme de l'OIT de cette équipe et de sa mission.**
3. La discrimination délibérée de la part des pouvoirs publics à l'égard des femmes, aussi bien en matière de salaire que d'opportunité et de responsabilité au travail, est un exercice courant en Iran et elle se rajoute à la violation des droits politiques, économiques et sociaux et civils des femmes en général sur le plan de la société dans son ensemble. N'importe quel observateur impartial et objectif vous confirmera ce fait honteux.

4. Nous avons aussi souligné la politique inacceptable du gouvernement iranien à l'égard des travailleurs étrangers, notamment travailleurs afghans en Iran ; nous avons transmis l'indignation des organisations indépendantes des travailleurs en Iran face à ces actes et leur condamnation par ces organisations, ainsi que la nécessité d'agir pour arrêter l'expulsion inhumaine des travailleurs afghans. *(Lire la suite page 2.)*

(suite de la page 4) **La lettre adressée …**

5. Nous avons rappelé qu'il y a des centaines de milliers d'enfants en Iran qui sont forcés à travailler. La République islamique et les patrons iraniens, malgré les textes en vigueur de l'OIT et de l'ONU en matière d'interdiction du travail des enfants, encouragent et pratiquent cet acte inhumain et illégal. La Régime Iranien déclare sans scrupule et de façon formelle le travail des enfants comme quelque chose de « normal »: dans *l'Annuaire Statistique d'Iran* (document officiel du gouvernement iranien en matière de statistiques économiques et sociales) toute les tranches d'âge entre 10 et 65 ans sont définie comme la population active. Cela montre que pour les autorités iraniennes, il est normal qu'un enfant de 10 ans travaille. Mais de nombreuses études montrent aussi que beaucoup d'enfants moins de 10 ans travaillent dans les villes et campagnes en Iran.

Madame,
Lors de notre entretien du 8 juin 2007, vous avez évoqué le fait que l'Iran n'a pas ratifié les protocoles 87 et 98. Vous avez également parlé du fait qu'aucune délégation n'a contesté la présence de la soi disant délégation ouvrière de l'Iran qui, comme tout le monde le sait, est désignée par le gouvernement et non pas les organisations indépendantes des travailleurs. Nous savons ces faits tristes. Mais nous ne pensons pas que cela puisse justifier la violation des droits des travailleurs, des femmes et des enfants en Iran.

Vous savez sans aucun doute que selon la «***Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*** » (texte du 19 juin 1998), tous les pays membres de l'OIT indépendamment du fait qu'ils aient ratifié ou non les conventions correspondantes ont l'obligation de respecter un certain nombre de principes et droits au travail dont font partie le droit d'association des travailleurs et la négociation collective, interdiction de toute discrimination (sur la base de sexe, de religion, de nationalité et origine ethnique, etc.) ainsi que l'interdiction du travail des enfants. Vous n'avez pas fait allusion, lors de notre entretien, à cette déclaration et des obligations qu'elle impose aux pays membres (y compris l'Iran), ainsi qu'à l'OIT. Nous citons ici la clause 2 de cette déclaration de l'OIT dont vous êtes l'une des responsables et par ce fait responsable de l'exécution et du suivi de ses textes :

« 2. [La Conférence Internationale du Travail] Déclare que l'ensemble des Membres, même lorsqu'ils n'ont pas ratifié les conventions en question, ont l'obligation, du seul fait de leur appartenance à l'Organisation, de respecter, promouvoir et réaliser, de bonne foi et conformément à la Constitution, les principes concernant les droits fondamentaux qui sont l'objet desdites conventions, à savoir:

(a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;

(b) l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;

(c) l'abolition effective du travail des enfants ;

(d) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Par conséquent, nous pensons que l'OIT, ses instances et ses dirigeants ont l'obligation de veiller et de suivre la mise en œuvre et la promotion de ses textes et d'utiliser les moyens dont dispose l'organisation pour faire respecter ses principes et ses conventions par les pays membres, en l'occurrence par l'Iran. Plus particulièrement nous pensons que l'OIT doit exiger le respect des « principes et les droits fondamentaux au travail » par l'Iran. La non ratification des conventions 87 et 98 par l'Iran ne lui donne pas l'autorisation et la carte blanche de violer et piétiner, comme il l'a fait depuis des décennies, les droits les plus élémentaires des travailleurs.

En espérant des mesures concrètes de votre part en conformité avec les obligations de l'OIT et des pays membres, et en réaffirmant les 7 revendications que nous vous avons communiquées le 8 juin courant, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations respectueuses.

P.S. Copie à Monsieur Juan Somavia, Directeur Général



Exigeons la libération immédiate de Mahmoud Salehi

M.Mahmoud Salehi, est l'ancien président du syndicat des travailleurs de la ville de Saqez (en province Kurdistan d'Iran) et un militant syndicaliste bien connu en Iran. Le 9 avril dernier, un officier commandant la force de sécurité s'est présenté sur les lieux de travail de M. Salehi et lui a invité à l'accompagner au bureau du procureur afin de négocier avec le gouverneur le déroulement des manifestations du 1er mai, la journée Internationale du Travail. Une fois arrivé sur place, il s'est entendu dire que la Cour d'appel du Kurdistan avait prononcé son verdict le concernant pour ses activités du 1er mai 2004, soit un an de prison ferme et trois années avec sursis. Il a été immédiatement arrêté et transporté à la prison centrale de Sanandaj, malgré qu'il a contesté le caractère fourbe et illégal de son arrestation et refusé de signer les documents y afférents.

Les autorités ont ainsi privé M. Salehi de son droit de contacter sa famille, son avocat ou ses collègues. Souffrant d'une condition irréversible des reins, il n'a même pas pu prendre ses médicaments avec lui sans lesquels sa vie est en danger. Jusqu'à présent, ses avocats n'ont toujours pas reçu copie du jugement rendu par la Cour d'appel. Ms. Salehi, Jalal Hosseini, Mohsen Hakimi, Borhan Divargar, Mohammad Abdipoor, Esmail Khodkam et Hadi Tanomand et environ 40 autres syndicalistes furent arrêtés à Saqez le 1er mai 2004 au début de la manifestation de la journée Internationale du Travail. Ces militants connu internationalement comme les "sept de Saqez" se sont mis en grève de la faim durant leur incarcération et ont été relâchés sous une lourde caution le 12 mai 2004. Alors que trois des sept ont été acquittés, les quatre autres continuent à subir de nombreuses procédures judiciaires. La Cour de Saqez avait déjà condamné M. Salehi à 4 ans d'emprisonnement. Hosseini, Hakimi et Divargar ont été condamnés chacun à deux ans d'emprisonnement.

La Cour d'appel a transformé les peines en un an d'emprisonnement ferme pour Mahmoud Salehi et deux ans pour les trois autres militants et à trois années avec sursis.

Union syndicale **Solidaires**

Le 24 Avril 2007

Monsieur l'Ambassadeur
Ambassade de la République islamique d'Iran
4 avenue d'Iéna
75016 PARIS

Monsieur l'ambassadeur,

Notre Union syndicale considère les valeurs de solidarité entre les travailleurs au niveau international comme constitutives du syndicalisme que nous construisons.
Dans ce cadre, nous tenons à protester contre l'arrestation dont a été victime Monsieur Mahmoud Salehi, sur le motif de préparer une manifestation pacifique pour le 1er mai.
Dans le monde entier, la journée internationale des travailleurs et des travailleuses, est marquée par des manifestations et des rassemblements.
Nous exigeons que tous les iranien(n)es qui souhaitent s'associer à cette journée puissent le faire librement

Nous exigeons également la libération de Monsieur Salehi et l'arrêt des poursuites à son encontre.
Veuillez agréer, monsieur l'Ambassadeur, nos salutations les meilleures.

Annick Coupé
Déléguée Générale

Soutien de CGT



☎ : (33) 1 48 18 81 28
📠 : (33) 1 48 18 84 43

Montreuil, le 11 avril 2007

europinter@cgt.fr
http://www.cgt.fr
N.REF : 46.04.07
ESPACE EUROPE/INTERNATIONAL

Ajouter à l'adresse générale case 7-3

Ambassade de la République Islamique d'Iran
4, avenue d'Iéna
75016 PARIS

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous venons d'apprendre que Monsieur Mahmoud SALEHI vient d'être victime, une nouvelle fois, d'un emprisonnement arbitraire. Il lui serait reproché de préparer une manifestation pacifique pour le 1er mai.

Nous tenons à vous rappeler que ce jour sera salué dans le monde entier par des manifestations et des rassemblements afin de fêter la journée internationale du travail.

L'attitude des autorités iraniennes, en criminalisant les personnes qui souhaitent se joindre à cette journée de solidarité, démontre le peu d'intérêt qu'elles portent à la situation des travailleurs, à leurs revendications et à leur valeur de solidarité.

Se prétendre représentants des travailleurs et de la population iranienne, cela nécessite, pour le moins, de défendre leurs intérêts.

Nous demandons que Monsieur SALEHI soit libéré et que tous travailleurs qui souhaitent fêter le 1er mai puissent le faire comme tous les travailleurs de par le monde.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

Jean-François Courbe

LA VIE DE M. SALEHI EST EN DANGER : UNE ACTION URGENTE EST DEMANDÉE !

Les dernières nouvelles venant d'Iran, au sujet de M. Salehi, sont tout à fait alarmantes. M. Salehi a été emprisonné, souffrant de l'insuffisance rénale depuis longtemps. Mais les autorités iraniennes ont nié tout traitement adéquat, malgré les demandes formelles de sa famille.

Selon notre information, la nuit de jeudi 12 juillet son état de santé s'est dégradé et est entré dans le coma. Il a été transporté au dispensaire de la prison et après 6 heures d'attente les autorités ont données l'autorisation pour qu'il soit transféré à l'hôpital. A l'hôpital, toujours sans connaissance, avant que les médecins finissent les traitements nécessaires et surtout contre l'avis des médecins, vers 9 heures matin il a été transféré de nouveau à la prison où il est détenu sans aucun traitement. Selon son épouse Mr Salehi est toujours gravement malade et sa vie est en réel danger.

Les différentes associations et des comités soutenant les syndicalistes et les militants iraniens, vous demandent d'obliger le gouvernement iranien pour qu'il assume sa responsabilité au sujet de la vie de M. Salehi, conformément aux conventions internationales concernant le bien-être des prisonniers. Non seulement ils devraient lui fournir le traitement approprié mais également ils devraient autoriser qu'une délégation médicale indépendante soit envoyée afin d'examiner M. Salehi pour lui apporter le traitement et les médicaments nécessaires. Nous avons la forte conviction que le gouvernement iranien en privant M. Salehi de traitement nécessaire, essaye délibérément de l'éliminer. Le gouvernement iranien est responsable de la vie de M. Salehi, ainsi que de la vie et bien-être de tous les prisonniers politiques tels que M. Osanlou et les étudiants militants récemment arrêtés.

Nous souhaitons que les organisations internationales telle qu'Amnistie Internationale, Croix Rouge Internationale, et les Médecins Sans Frontières réagissent d'une manière urgente.

Non à l'écrasement du mouvement ouvrier iranien!

Libérez les ouvriers emprisonnés!

Vive La solidarité internationale!



☐ Je désire être informé-e des initiatives du *Solidarité avec les Travailleurs en Iran* **(STI**)

☐ Je décide d'être affilié-e du STI

Prénom et nom(organisation)____________________

Adresse____________________

Téléphone, courrier électronique____________________

renvoyer à: *Solidarité avec les Travailleurs en Iran*

Adresse : S.T.I, 42, Rue Monge, 75005 Paris **E-mail:** sstiran@yahoo.fr